

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>

Numéro 173 du 22 octobre 2008

Conseil Scientifique du CNRS des 20 et 21 octobre 2008

LA POLITIQUE DU MINISTÈRE ET DE LA DIRECTION NE PASSE PAS

1) Le Conseil Scientifique donne un avis négatif sur les chaires juniors

10 voix contre, 5 abstentions, 4 pour

Les chaires juniors sont des emplois pour des Maîtres de Conférences recrutés sur postes de titulaires par les Universités et pour lesquels le CNRS paie une prime, des crédits de support scientifique et le coût des 2/3 des services d'enseignement dont ils sont déchargés. Pour payer sa contribution, le CNRS veut supprimer 90 postes de CR qui auraient dû être mis au concours 2009.

Le SNTRS-CGT, après le vote du Conseil Scientifique, exige que la direction du CNRS restitue les 90 postes pour le recrutement de CR en 2009, en modifiant le projet d'arrêté d'ouverture des concours.

2) Le Conseil Scientifique s'oppose à la politique de délabelisation de la direction.

Le Conseil Scientifique a donné un avis positif aux créations et renouvellement des laboratoires de la vague C qui avaient été retenus par le Comité National et les Conseils Scientifiques de département. Ainsi, par exemple, la direction a annoncé en conséquence que le LEM de Nancy resterait une UMR.

La démonstration est faite que tout n'est pas écrit à l'avance et qu'il est possible de s'opposer aux mauvais coups. La mobilisation des personnels à l'occasion de ce Conseil Scientifique n'a pas été vaine. **Il faut renforcer cette mobilisation des personnels.** Il s'agit d'obtenir 1) que les postes supprimés au CNRS pour les chaires juniors soient utilisés pour le recrutement des CR, 2) que la politique de délabelisation soit abandonnée et que 3) nous soyons prêts à bloquer le contrat d'objectifs et la mise en place des Instituts au CNRS si le contenu de ces mesures n'est pas acceptable.

Il faut également se mobiliser contre le projet de budget de la recherche et en particulier celui des EPST qui, contrairement aux déclarations mensongères du ministère, prévoit un recul des moyens de la plupart des organismes en euros constant du fait de la régularisation des cotisations pour les pensions et des changements de taux de TVA. D'après nos informations, la plupart des laboratoires du CNRS verront baisser de 15% les crédits attribués par le CNRS ! De plus, le CNRS perd 381 emplois (en comptabilisant les 90 chaires juniors). L'ensemble Recherche Enseignement Supérieur perd 900 emplois auxquels il faut rajouter 130 emplois qui devraient être « avalés » par les chaires juniors. C'est pour cela que le SNTRS-CGT, avec de nombreux syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur, appelle à un rassemblement à l'Assemblée Nationale le 3 novembre lorsque commencera le débat sur le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Il faut aussi s'opposer aux mesures annoncées par la ministre Valérie Pécresse pour les carrières. Ces mesures ne répondent pas aux revendications pour la reconnaissance des qualifications des personnels des EPST. Elles fragilisent le statut des chercheurs et organisent la rémunération à la tête du client. Le SNTRS-CGT vous appelle à signer la pétition intersyndicale contre les mesures « Pécresse » et pour une autre politique salariale.

RESTONS PRÉTS A L'ACTION